



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

**DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
AVIS DE RADIATION**

Prenez avis que par décision rendue le 21 juin 2021, en vertu de l'article 55.3 du *Code des professions*, le Comité exécutif de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec a décidé de radier M. Maxime Ricard, exerçant la profession d'infirmier auxiliaire au 770 Rue Réal à La Tuque, Québec, G9X 2S7.

M. Maxime Ricard est donc radié du Tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, à compter du 22 juillet 2021, jusqu'à ce qu'il ait fourni les documents ou renseignements requis par le Comité exécutif.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du *Code des professions*.

Montréal, ce 3^e jour d'août 2021.

Patricia Couture, avocate

Directrice, direction des Affaires juridiques
et Secrétaire adjointe de l'Ordre
Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec